



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

enseignement en alternance

Question écrite n° 27186

Texte de la question

Mme Françoise Imbert attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur le problème posé aux élèves de l'enseignement professionnel et technologique. En effet, ces étudiants, dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire, doivent effectuer des stages en entreprises. Or, souvent, ils se heurtent à des difficultés pour trouver une entreprise susceptible de les accueillir, que ce soit pour des stages de courtes ou de longues durées. Aussi, elle lui demande si des dispositions peuvent être envisagées pour faciliter l'accès d'un plus grand nombre de jeunes dans l'entreprise, au cours de leurs études.

Texte de la réponse

L'introduction systématique des stages en entreprise dans les formations professionnelles traduit la volonté de l'éducation nationale de rapprocher les mondes de l'éducation et de l'entreprise au bénéfice d'une meilleure insertion professionnelle des jeunes. Le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie est conscient des difficultés d'accueil dans les entreprises engendrées par la multiplication des stages. Il s'efforce d'améliorer l'accès des jeunes en entreprise en renforçant ses actions de partenariat avec les branches professionnelles et les grandes entreprises au niveau national. Il prévoit également, dans le cadre de l'enseignement professionnel intégré, la mise en place d'une fonction de coordinateur des relations école-entreprise au sein des lycées professionnels en vue de faciliter la recherche des lieux de stage. Le stage étudiant en entreprise s'est considérablement développé. Aux stages obligatoires intégrés dans les cursus professionnalisés se sont ajoutés les stages prévus dans la plupart des formations à finalité générale. La mise en oeuvre de ces stages peut parfois se heurter à une mauvaise connaissance, par les acteurs (étudiants, entreprises, établissements de formation), des règles applicables en la circonstance. Conscient de cette situation et désireux d'apporter une réponse claire aux différentes questions que peut poser le stage en entreprise, le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie, après avoir pris connaissance des conclusions des travaux de la table ronde sur les stages, a décidé la mise en place d'une charte des stages. Cette charte, en cours de préparation, est soumise actuellement à concertation auprès de la conférence des présidents d'université, des organisations professionnelles et des organisations syndicales enseignantes et étudiantes, membres du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Données clés

Auteur : [Mme Françoise Imbert](#)

Circonscription : Haute-Garonne (5^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27186

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 1999, page 1657

Réponse publiée le : 16 août 1999, page 4950